

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

Nom de l'installation visitée : CENTRE D'HÉBERGEMENT DES HAUTEURS

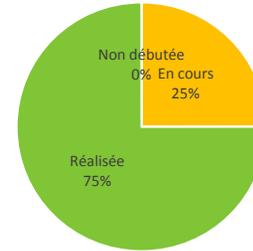
Région : Laurentides

Date de la visite : 2 mai 2016

Date de transmission au MSSS: 1er août 2016

1ère reddition de comptes 2 mai 2018

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	1	5	6
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	1	1	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

**PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUTANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ**

	Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au 2 mai 2017			Reddition de comptes au 2 mai 2018		
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
			1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.	Automne 2016			X
2	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à améliorer la mise en place de pratiques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles.	Automne 2016		X			X	
3	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à améliorer la mise en place d'outils conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles.	Automne 2016			X			X
4	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la continuité des interventions de l'équipe soignante.	Automne 2016		X				X
5	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la promotion des droits des résidents.	Automne 2016			X			X
6	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à favoriser l'expression du point de vue des résidents sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.	Automne 2016			X			X

**PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX**

7	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'organisation des repas afin de mieux répondre aux besoins des résidents.	Automne 2016			X			X
8	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement afin que les lieux soient sécuritaires.	1er septembre 2016		X			X	